

■ **Gouvernance de l'internet**

Catherine MORIN-DESAILLY interviendra le 1^{er} octobre prochain lors du colloque organisé par l'Institut de la Souveraineté Numérique et l'Institut Français des Relations Internationales sur le thème « Pour une nouvelle gouvernance de l'Internet, souveraineté numérique et coopération franco-allemande ». Elle y exposera les conclusions de son rapport sur le rôle de l'Union Européenne dans la gouvernance mondiale de l'Internet

■ **Assises Droits Culturels et Citoyenneté**

Le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP) organise, à Rouen, les 16 et 17 octobre 2015 les « Assises Droits Culturels et Citoyenneté ». Catherine MORIN-DESAILLY, Présidente de la Commission des Affaires culturelles, interviendra lors de l'ouverture de ce rassemblement.

■ **Session 2015-2016**

Lors de la prochaine session parlementaire, les parlementaires débattront sur des projets lois récurrents, tels que le projet de loi de Finances et celui du financement de la sécurité sociale mais également sur le projet de loi santé et le projet de loi « Création, Architecture et Patrimoine ».

■ **Élections régionales**

Les prochaines élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015. Les Normands auront à élire pour l'ensemble de la nouvelle région 102 conseillers.

■ **Listes électorales**

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 30 septembre 2015.

■ **Assises de la convergence des Médias**

Catherine Morin-Desailly ouvrira, le 16 décembre prochain, les 9^e Assises de la Convergence des Médias qui se dérouleront à la Maison de la Chimie à Paris sur le thème « Audiovisuel français : la transformation par le Cloud ».

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Retrouvez Catherine Morin-Desailly, sur les réseaux sociaux.



Assemblée générale de Patrimoine-Environnement à Rouen

Le vendredi 10 avril dernier, Catherine MORIN-DESAILLY est intervenue lors de l'Assemblée générale de l'Association Patrimoine, membre du G8 Patrimoine, qui s'est déroulée à Rouen. **Cette instance de concertation et de réflexion auprès du ministre de la Culture et de la Communication, milite pour le développement durable, pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, du patrimoine archéologie, architectural et touristique français et pour l'amélioration du cadre de vie.** Composée d'associations, toutes reconnues d'utilité publique (La demeure historique, Maisons paysannes de France, Rempart, Sauvegarde de l'art français, Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Vieilles maisons françaises), cette structure constitue un regroupement des forces vives dans ce domaine.

Catherine MORIN-DESAILLY a échangé, avec les membres de l'association, sur de nombreux sujets, liés à l'actualité législative. En effet, nombreux sont les textes qui vont ou ont été examinés par le Sénat impactant le patrimoine.

Projet de loi biodiversité, loi « Macron », loi portant « nouvelle organisation territoriale de la République »..., bientôt le projet de loi dit « patrimoine et création »...

De manière générale, a été abordé le désengagement financier de l'État touchant le



patrimoine national :

- directement, l'État ayant moins de moyens pour entretenir le patrimoine protégé,
- indirectement, via le recul des dotations aux collectivités.

L'occasion de discuter de la question de la répartition des compétences entre les différentes collectivités en matière culturelle.

Carte scolaire : la Seine-Maritime touchée par un grand nombre de fermetures de classe

Dans le cadre de la future carte scolaire, les premiers arbitrages de l'inspection académique ont été révélés par la presse. Cette décision, lourde de conséquences, prévoit la fermeture d'une centaine de classes dans notre département dont une vingtaine en milieu rural, engendrant pour certaines communes la fermeture d'écoles dès la prochaine rentrée scolaire. Regrettant le manque de consultation en amont de la part de l'Éducation Nationale et alertée par de nombreux élus locaux et parents d'élèves, Catherine MORIN-DESAILLY a

interpellé à plusieurs reprises Madame BENOIT-MERVANT, directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi que Madame VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale. Par la suite, informée des critères ayant conduit à ces choix de fermetures, la sénatrice a demandé le report de cette décision, le temps d'une nouvelle concertation avec les élus, afin d'adapter la carte scolaire à la réalité des territoires.

Permanence en Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace Lorraine
76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 09 82 11 11 62
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Rendez-vous le lundi après-midi et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : **Sophie BARDOU** et **Anne-Sophie DESCHAMPS**

Au Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : **Hélène DÉTOLLE**



Octeville-sur-Mer, pour la 1^{re} des 3 rencontres sénatoriales « La Force de nos territoires » organisées par Catherine MORIN-DESAILLY, Charles REVET et Agnès CANAYER et leurs colistiers accueillis par Jean-Louis ROUSSELIN, maire et conseiller départemental du canton, en présence de Denis MERVILLE, Président ADM76 et de nombreux élus de l'arrondissement du Havre.



Palais du Luxembourg, visite d'élus du canton de Luneray à l'initiative de Martine LACOMBLEZ - maire de Bracquetuit avec Chantal FURON-BATAILLE - Maire de Biville-la-Baignarde et ancienne conseillère générale du canton de Tôtes.



Auffay, inauguration du gymnase du collège René COTY, aux côtés de Christian SURONNE - Président du Syndicat Intercommunal de l'établissement et maire, avec Chantal COTTEREAU - Vice-présidente du département en charge des Sports, Jean-Luc CORNIERE - Président de la communauté de communes des 3 Rivières, Fabrice DUBUS - adjoint au Maire de Beauval-en-Caux et Chantal FURON-BATAILLE - Maire de Biville-la-Baignarde.



Paris, rassemblement pour manifester contre la version de l'Assemblée Nationale de la loi NOTRE avec de nombreux maires ruraux de Seine-Maritime.



Gruchet-Saint-Siméon, remise de l'honorariat à Jean-Paul MEEGENS, ancien maire, par son successeur Jean-Christophe DALLE, en présence de Martial HAUGUEL et Chantal COTTEREAU - Conseillers départementaux, Jean-François BLOC - Président de la communauté de communes Saône et Vienne et de nombreux élus du territoire.



Rouen, célébration du 70^e anniversaire du 8 mai 1945, avec Jean-François BURES, représentant Pascal MARTIN, Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime.



La-Neuville-Chant-d'Oisel, pour le 150^e anniversaire de la création du Service Départemental d'Incendie et de Secours, aux côtés de Pascal MARTIN - Président du Conseil Départemental, André GAUTIER - nouveau président du SDIS et Julien DEMAZURE - maire, avec Françoise GUEGOT - Députée, Patrick CHAUVET et Héléne BROHY - Conseillers départementaux.



Longueville-sur-Scie, Foire agricole, aux côtés d'Olivier BUREAUX - maire, Gérard JOUAN - Président de la communauté de communes Varennes et Scie, Denis FAUVEL - Président du Syndicat Mixte « Terroir de Caux » et Thérèse CALAIS, maire de Berteville-Saint-Ouen.

Retrouvez l'ensemble des lettres du sénateur sur catherine-morin-desailly.com

■ Réorganisation de la Chapelle-Darblay :

Le 12 mars, Catherine MORIN-DESAILLY a interrogé le ministre du travail concernant le projet de réorganisation de la Chapelle-Darblay, usine spécialisée dans la fabrication de papier journal située à Grand-Couronne. En effet, la direction souhaitait mettre fin à l'activité de la machine de production de papier recyclé, menaçant de fermeture le site et la suppression de 196 emplois directs. La Sénatrice a appelé le Gouvernement à organiser une table ronde afin de trouver, avec l'ensemble des acteurs politiques et économiques, une solution pérenne pour sauvegarder un des fleurons français en la matière.

■ Retour sur les départementales



Les dernières élections départementales ont vu la victoire de l'union du Centre et de la Droite républicaine. Félicitations au nouveau président du département **Pascal MARTIN** ainsi qu'à l'ensemble des nouveaux conseillers départementaux. Belle réussite à chacun d'entre eux dans l'exercice de ce nouveau mandat au service des Seinomarins.

■ LNPN et avenir des lignes ferroviaires normandes

Suite à la détérioration constante de la qualité de service des lignes ferroviaires normandes, en particulier celle de Paris-Rouen-Le Havre, Catherine MORIN-DESAILLY a interpellé le secrétaire d'État chargé des transports. Malgré une réunion avec les acteurs locaux et l'allocation d'une enveloppe de 375 millions d'euros d'ici à 2020, la publication de 2 rapports, celui de la Chambre régionale des Comptes et celui dit « DURON », font craindre le pire. Le 1^{er} préconise des coupes drastiques dans le budget consacré au réseau normand et le 2nd recommande de réorganiser les liaisons ferroviaires en supprimant certaines fréquences et de recourir aux cars. Elle a aussi soulevé le cas de la LNPN, projet qui lui semble être au point mort.

La Lettre



de Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la Seine-Maritime

n° 20
juillet
2015



L'association des Maires de France a engagé depuis plusieurs mois une mobilisation nationale pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État. Comment ne pas s'associer à leurs inquiétudes quand le programme pluriannuel prévoit une réduction de 30 % des dotations de l'État aux collectivités territoriales d'ici 2017 ? Après une première baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014, celles-ci vont en effet être à nouveau amputées de 3,67 milliards d'euros cette année et de 11 milliards au total de 2015 à 2017. Sur le terrain, cette situation est désormais devenue insoutenable notamment pour les communes rurales : les charges augmentent, les baisses de recettes continuent et la production démesurée de normes est malheureusement toujours d'actualité. Ce désengagement de l'État génère ainsi en moyenne une baisse prévisible d'environ 25 % des dépenses d'investissement du bloc communal. C'est tout le quotidien qui est touché : emploi, éducation, aménagement urbain, animation de la vie locale.

Aussi, avec mes collègues de la majorité sénatoriale, je réclame au gouvernement de la cohérence dans sa réflexion sur les charges et les ressources transférées aux collectivités et qu'il s'engage enfin à organiser la tenue d'une instance de négociation sur les finances locales et les politiques publiques que les collectivités mettent en œuvre.

Chaleureusement,

Catherine Morin-Desailly

Le passage en force du gouvernement sur le Collège

Le 20 mai dernier, au lendemain même d'une journée de mobilisation des enseignants et de la communauté éducative, le décret ainsi que l'arrêté portant sur la réforme du collège sont publiés, en urgence, au Journal Officiel. Une méthode regrettable qui témoigne **du mépris persistant du Gouvernement pour les acteurs du monde de l'Éducation et des élus locaux**, premiers concernés.

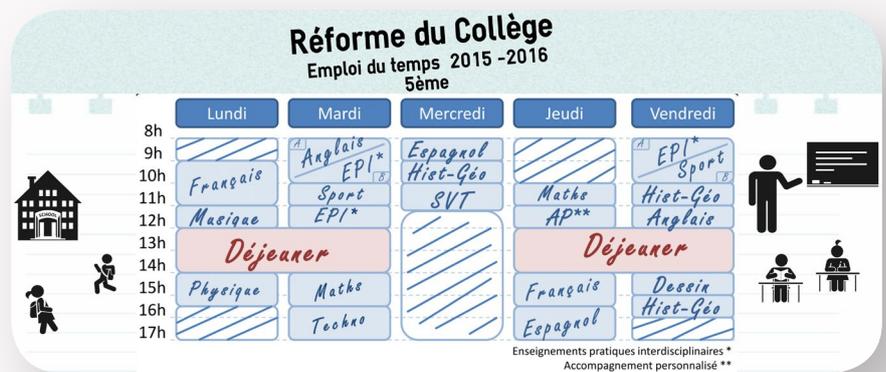
Après la réforme des rythmes scolaires imposée de la même manière – par décret et sans concertation – le Gouvernement a fait le choix de passer outre les objections des professionnels et élus présents sur le terrain, qui n'ont pu s'exprimer que par voie de presse. **Contrairement aux affirmations de la Ministre de l'Éducation nationale, les orientations relatives à la réforme du collège n'ont jamais été prévues par la loi de 2013 pour la « Refondation de l'école de la République ».**

Or les conséquences sont grandes, notamment en ce qui concerne la suppression des classes bilingues, la disparition des options de découverte professionnelle, la réduction de 20 % des horaires d'enseignements disciplinaires et la fin des options de langues anciennes au

profit de projets interdisciplinaires, dont l'intérêt pédagogique reste à démontrer.

« Et tout cela au nom de la lutte contre l'élitisme et pour l'égalité ou plutôt un pseudo « égalitarisme ». **La véritable égalité des chances ne consiste pas à tirer les meilleurs vers le bas mais à pousser les moins bons vers le haut** », rappelle la Présidente de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication qui défend **de manière constante la nécessité d'une consolidation de l'enseignement du premier degré, ainsi que d'une vraie réflexion sur le collège : « construire le collège de la réussite et de l'excellence de tous passe par un travail de fond sur la maîtrise des savoirs fondamentaux, la diffusion d'une culture partagée, l'orientation des élèves et l'individualisation des parcours – des chantiers qui restent à mener ».**

Au vu de l'importance des enjeux de cette réforme pour l'avenir de notre pays, Catherine MORIN-DESAILLY a demandé à ce que ce décret soit transformé en un projet de loi, en bonne et due forme, qui instaure un débat national. Elle a également lancé une mission d'information sur l'orientation dans le cadre de la commission qu'elle préside.



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr
seinemaritimeterritoires.fr



Actualité législative

La majorité sénatoriale imprime sa marque sur la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

2 lectures, 15 jours de débats, plus de 133 heures, 280 amendements adoptés dans l'hémicycle, en plus des 347 adoptés en commission. « C'est dire le travail considérable, détaillé et approfondi qu'a réalisé la Haute Assemblée sur la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron ».

La majorité sénatoriale a ainsi fait du projet de loi "Macron" un texte très différent de celui initial, porté par le Gouvernement. Soit un vrai texte pour la croissance et l'activité, notamment en adoptant de nombreuses mesures favorables aux petites entreprises, à l'investissement, ou encore en matière de droit du travail pour l'adapter aux réalités actuelles.

Le Sénat a apaisé les professions juridiques réglementées, en trouvant des solutions juridiques solides, approuvées par les représentants de ces professions.

Sur le « volet social » et la réforme des exceptions au repos dominical et en soirée, le Sénat a appuyé la simplification du zonage dérogatoire au repos dominical proposée par le projet de loi. Il a :

- décidé de conserver l'augmentation à douze du nombre de « dimanches du maire » selon les modalités définies par l'Assemblée nationale, tout en fixant à deux mois le délai dont dispose l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour se prononcer sur les demandes d'ouverture formulées, au-delà du cinquième dimanche, par un maire ;
- autorisé les commerces situés

dans les zones touristiques à ouvrir en soirée ;

- rendu applicable dès 2015 l'augmentation du nombre de « dimanches du maire ».

Sur le « volet économie », il a :

- adopté une mesure visant à plafonner l'endettement de SNCF Réseau, privilégiant ainsi la rénovation du réseau ferroviaire plutôt que la construction de nouveaux tronçons ;
- clarifié la loi Évin en précisant ce qui relève d'une part de la publicité directe, d'autre part de l'information journalistique et œnotouristique ;
- renforcé la stratégie régionale du réseau des Chambres de commerce et d'industrie et celle du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat pour plus d'efficacité.

Au lendemain du vote, malgré les avancées introduites par le Sénat, la majorité sénatoriale a décidé



« Régulation des moteurs de recherche »

Le numérique est aujourd'hui partout dans notre quotidien. Certains acteurs économiques de ce secteur, comme Google par exemple, sont devenus des « géants » tels que, lors des recherches que l'on peut effectuer en allant sur Internet, leurs produits et services sont volontairement mis en avant. Le Sénat a donc voté, à l'unanimité et contre l'avis du Gouvernement, un amendement au projet de loi pour la croissance afin d'encadrer ces pratiques. Déposé par Catherine MORIN-DESAILLY, il prévoit qu'un moteur de recherche propose sur sa page d'accueil un moyen de consulter au moins trois autres moteurs de recherche. Cette disposition vise à lutter contre le caractère dominant de certains d'entre eux et attribue à l'ARCEP (Autorité de régulation des

Projet de loi
Croissance, activité et égalité des chances économiques
(1ère lecture)
(PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE)
(n° 371, 370)

N° 995 rect. bis
7 avril 2015

AMENDEMENT
présenté par

Mme MORIN-DESAILLY, MM. RETAILLEAU, BIZET et LENOIR, Mme JOUANNO
et les membres du Groupe Union des Démocrates et Indépendants - UC

ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS ARTICLE 33 NONIES (SUPPRIMÉ)

Après l'article 33 nonies
Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

1. - Tout exploitant d'un moteur de recherche susceptible, compte tenu de son audience, d'avoir un effet structurant sur le fonctionnement de l'économie numérique :

1^{er} Met à disposition de l'utilisateur, sur la page d'accueil dudit moteur, un moyen de consulter au moins trois autres moteurs de recherche sans lien juridique avec cet exploitant ;

2^e Met à disposition des utilisateurs des informations portant sur les principes généraux de classement ou de référencement proposés ;

3^e Veille à ce que le moteur de recherche considéré fonctionne de manière loyale et non discriminatoire, sans favoriser ses propres services ou ceux de toute autre entité ayant un lien juridique avec lui ;

communications électroniques et des postes) la mission de réguler cette économie et la possibilité de sanctionner les manquements. Malheureusement, la majorité socialiste à l'Assemblée a souhaité supprimer cette disposition. La

Sénatrice de la Seine-Maritime déplore cette position des députés car : « Il s'agit de préserver la liberté d'entreprendre, ainsi que le droit à une existence numérique qui en découle. Nos entreprises, nos emplois, nos libertés et notre avenir sont en jeu »

de déposer un **recours sur le texte auprès du Conseil constitutionnel**.

Le recours est principalement axé sur la réforme préjudiciable des professions réglementées du droit et sur le détournement de la procédure parlementaire par le gouvernement, notamment l'introduction d'amendements de dernière minute à la faveur de l'usage du 49-3.

Loi NOTRe : Le Sénat défend les territoires

Le projet de loi Nouvelle Organisation territoriale de la République (Notre) est enfin arrivé au terme de la navette parlementaire : **la commission mixte paritaire (7 sénateurs et 7 députés) a trouvé un accord le 9 juillet dernier**. Elle est revenue sur les dispositions préjudiciables aux collectivités, votées la semaine précédente à l'Assemblée nationale et qui n'avaient pas été avancées par la Haute assemblée.

Contrairement aux préconisations du Sénat, les députés avaient en effet voté en faveur d'un seuil de l'intercommunalité à 20 000 habitants là où la majorité sénatoriale l'avait abaissé à 5 000. Ils avaient également rétabli le principe de l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux à l'horizon 2020 et refusé, contrairement à ce qu'avait souhaité la Haute assemblée, de donner la compétence en matière de transports scolaires aux



départements, et ce au bénéfice des régions.

La commission mixte paritaire a ainsi décidé :

- **L'adoption du seuil pour les intercommunalités à 15 000 habitants avec dérogations,**
- **La suppression du Haut Conseil des territoires,**
- **La suppression des dispositions relatives à l'élection au suffrage universel direct des organes délibérants des EPCI.**
- **Le maintien de la « minorité de blocage » permettant de s'opposer au transfert de la compétence PLU aux intercommunalités dans sa rédaction actuelle** (25 % des

communes représentant 20 % de la population).

Pour rappel, ce texte présenté par le Gouvernement le 18 juin dernier aggravait la situation déjà difficile de nos communes, notamment rurales. Il prévoyait en effet :

- L'élaboration d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 31 décembre 2015, avec la réduction du nombre de syndicats et la création de communautés de communes d'au moins 20 000 habitants pour être éligibles à une bonification de la DGF ;
- De donner des pouvoirs exceptionnels aux préfets pour mettre en œuvre ce schéma ;

- La création d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ;
- La suppression du département à l'horizon 2020.

Dès la première lecture en janvier dernier, le Sénat s'était emparé de ce texte et l'avait profondément modifié. Pour la Sénatrice de la Seine-Maritime : **« Il est manifeste qu'avec son travail autour du projet de loi « NOTRe », le Sénat a montré une fois de plus qu'il était la seule chambre apte à porter, de manière juste et déterminée, la voix des territoires ».**

Saisine du Conseil National d'évaluation des Normes

Les élus locaux font régulièrement état de l'inflation de normes déconnectées des réalités du terrain. Le Sénat s'est donc emparé de cette question en adoptant le 20 mai dernier **une proposition de loi portée par le groupe UDI-UC** simplifiant les conditions de saisine du Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN). Ce texte permet à toutes les collectivités territoriales de pouvoir saisir ce conseil, alors que jusqu'à présent toute demande d'évaluation d'une norme devait être présentée par au moins cent maires et présidents d'intercommunalité, ou dix présidents de Conseil départemental ou deux présidents de Conseil général.

Catherine MORIN-DESAILLY estime que : **« La question du flux des normes nouvelles doit être enfin mieux prise en main ».**

Comme l'ensemble des élus de la majorité sénatoriale, la Sénatrice considère que : **« La démarche de simplification ne peut être efficacement lancée que sous l'impulsion des collectivités territoriales, qui sont les mieux placées pour identifier les normes les plus invalidantes ».**

La ruralité au cœur de nos préoccupations : témoignages



Jérôme Grisel – maire du Mesnil-Lieubray

Vous êtes maire d'une petite commune rurale du Pays de Bray, comment vivez-vous ce mandat, quels sont les défis aujourd'hui à relever ?

Je suis élu au Mesnil-Lieubray depuis 1983 et maire depuis 20 ans. Je suis aujourd'hui très inquiet pour nos territoires. Comme bon nombre de

communes, Mesnil-Lieubray est impactée par la baisse des dotations de l'État. Alors nous faisons en sorte de maîtriser les impôts mais cela nous oblige à peu ou pas investir. Afin de faire des économies, les élus doivent travailler ensemble. La façon la plus efficace à mon avis est de mutualiser nos investissements

Vous êtes depuis avril dernier, 2^e vice-président du département de la Seine-Maritime en charge de l'Agriculture et de la Ruralité. Pourquoi avoir accepté cette responsabilité ?

Plus de 75 % des communes de Seine-Maritime comptent moins de 1000 habitants. Il est donc nécessaire de leur redonner leur place dans la politique départementale et de leur



Patrick Chauvet – maire de Buchy, Président de la communauté de communes du Moulin d'Écalles et Vice-président du conseil départemental

à l'échelle de la communauté de communes ou du pays. L'idée de regrouper ou de fusionner les collectivités ne me semble pas la plus pertinente car selon moi, cela ne favorisera pas les économies et provoquera une perte de l'identité des petites communes et villages, qui fait aujourd'hui la richesse de la France.

Monsieur le maire, votre commune Mesnil-Lieubray accueillera le 13 septembre 2015, la 20^e édition de la fête de la moisson. En quoi consiste cette manifestation et quelles

en sont les retombées pour votre commune ?

C'est une véritable fête champêtre, mettant à l'honneur le monde agricole, initiée en 1996, par l'un des membres du conseil municipal car il n'existait plus de fête communale. Cette manifestation organisée par l'association des villageois et des anciens combattants de la commune est devenue une véritable tradition. C'est un investissement très important de la part des bénévoles qui commencent à la préparer dès la fin mai.

garantir un traitement équitable. Mais il faut surtout voir dans cette délégation qui m'a été confiée et la place dans l'organigramme des vice-présidents une véritable volonté politique du nouveau président du département Pascal Martin d'une représentation équilibrée des territoires et de la ruralité.

Quelles sont vos priorités dans ce domaine ?

Elles sont nombreuses pour nos territoires ruraux. **La 1^{re} : résorber la fracture numérique.** Nous souhaitons mettre en place une montée en débit qui permettra à toutes les communes de sortir des zones blanches qui aujourd'hui fragilisent le milieu rural. Par

la suite, nous pourrions mettre en place le haut débit. Tout ceci permettra ainsi d'être attractif pour des entreprises, de garder et d'attirer de jeunes adultes...

La 2^e : Changer les méthodes de travail. Nous voulons aller à la rencontre des acteurs locaux, des forces vives de nos territoires et les concerter avant de prendre certaines orientations politiques qui les impacteront au 1^{er} chef.

La 3^e : Simplifier les démarches. C'est une véritable attente de la part des seinomarins. Nous devons être capables de décomplexifier toutes les démarches des associations et des collectivités afin de rendre le Département plus efficace dans ces domaines de compétences.



Pour être informé de l'actualité des territoires et rester en contact :

seinemaritimeterritoires.fr

Vous y retrouverez également l'ensemble des
De vous @ moi